

Le Roi d'Israël accusé

Le procès de Jésus (1)
~ MATTHIEU 26.57-64 ~

Série Matthieu #192, Pascal Denault, 17 avril 2022

INTRODUCTION

- Pour Pâques j'ai décidé de ne pas interrompre série Matthieu...
- Après l'arrestation → le procès
 - Certains grands-procès = procès du siècle
 - Celui-ci = procès de toute l'histoire...

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Matthieu 26.57-68 ⁵⁷ Ceux qui avaient saisi Jésus l'emmenèrent chez le souverain sacrificateur Caïphe, où les scribes et les anciens étaient assemblés. ⁵⁸ Pierre le suivit de loin jusqu'à la cour du souverain sacrificateur, y entra, et s'assit avec les serviteurs, pour voir comment cela finirait. ⁵⁹ Les principaux sacrificateurs et tout le sanhédrin cherchaient quelque faux témoignage contre Jésus, suffisant pour le faire mourir. ⁶⁰ Mais ils n'en trouvèrent point, quoique plusieurs faux témoins se soient présentés. Enfin, il en vint deux, qui dirent: ⁶¹ Celui-ci a dit: Je puis détruire le temple de Dieu, et le rebâtir en trois jours. ⁶² Le souverain sacrificateur se leva, et lui dit: Ne réponds-tu rien? Qu'est-ce que ces hommes déposent contre toi? ⁶³ Jésus garda le silence. Et le souverain sacrificateur, prenant la parole, lui dit: Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu. ⁶⁴ Jésus lui répondit: Tu l'as dit. De plus, je vous le déclare, vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. ⁶⁵ Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, disant: Il a blasphémé! Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Voici, vous venez d'entendre son blasphème. Que vous en semble? ⁶⁶ Ils répondirent: Il mérite la mort. ⁶⁷ Là-dessus, ils lui crachèrent au visage, et lui donnèrent des coups de poing et des soufflets en disant: ⁶⁸ Christ, prophétise; dis-nous qui t'a frappé.

- Quatre points : *Tribunal, Témoins, Accusation, Accusé*
- Les chefs juifs ne pouvaient pas simplement tuer Jésus, il fallait un procès...
- Chronologie reconstituée à partir des 4 évangiles :

- (1) Examen informel devant Anne pendant que le Sanhédrin se prépare – Jn 18.12-14, 19-23
- (2) Audition préliminaire devant le sanhédrin (Mt 26.57-68 ; Mc 14.53-64), suivie d'une décision formelle par le sanhédrin de livrer Jésus à Pilate pour le mettre à mort (Mt 27.1-2 ; Mc 15.1 ; Lc 22.66-71)
- (3) Début du procès romain avec une première audience devant Pilate (Mt 27.11-14 ; Mc 15.2-5 ; Lc 23.1-5 ; Jn 18.28-38)
- (4) Interrogation par Hérode (Lc 23.6-12)
- (5) Fin du procès et condamnation par Pilate (Mt 27.15-31 ; Mc 15.6-20 ; Lc 23.13-25 ; Jn 18.38-19.16)

A. LE TRIBUNAL – V.57-58

- Jésus est conduit chez le souverain sacrificateur Caïphe

J. C. Ryle (1816-1900) La magnifique typologie du bouc émissaire était sur le point de s'accomplir pleinement. Il convenait donc que le souverain sacrificateur juif joue son rôle et déclare que le péché était sur la tête de la victime, avant que le substitut ne soit conduit pour être crucifié.

- Caïphe était celui qui avait involontairement prophétisé la mort de Christ pour les enfants de Dieu

Jean 11.49-52 ⁴⁹ L'un d'eux, Caïphe, qui était souverain sacrificateur cette année-là, leur dit: Vous n'y comprenez rien; ⁵⁰ vous ne réfléchissez pas qu'il est dans votre intérêt qu'un seul homme meure pour le peuple, et que la nation entière ne périsse pas. ⁵¹ Or, il ne dit pas cela de lui-même; mais étant souverain sacrificateur cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation. ⁵² Et ce n'était pas pour la nation seulement; c'était aussi afin de réunir en un seul corps les enfants de Dieu dispersés.

- À titre de g-p, Caïphe présidait de sanhédrin
- Sanhédrin = autorité ultime en Israël (*affaires civiles et religieuses*)... Soumis autorité romaine...

- 70 membres/23 quorum (*tous réunis le matin pour entériner décision nuit cf. Mt 27.1*)
- Principalement des prêtres, sadducéens (pas tellement pharisiens)
- Scribes présents (experts légaux application loi Moïse)
- Plutôt rare qu'un tribunal ou assemblée législative réunit pleine nuit... 4 irrégularités :

- 1) Un procès pour une offense capitale devait être conduit de jour.
- 2) Un procès pour une offense capitale devait avoir lieu devant un tribunal, pas dans une maison privée.
- 3) Un procès pour une offense capitale devait permettre à l'accusé de parler le premier.
- 4) Un procès pour une offense capitale ne devait pas être décidé le même jour ni avoir lieu la veille d'une fête ou d'un sabbat.

- Dans tout procès, on a généralement droit à un avocat et au soutien des siens qui sont présents...

Mt 26.58 Pierre le suivit de loin jusqu'à la cour du souverain sacrificateur, y entra, et s'assit avec les serviteurs, pour voir comment cela finirait.

- Matthieu introduit Pierre dans la scène... Arrière-plan jusqu'à ce que projecteur sur lui v.69
- Pierre suivi Jésus jusqu'ici... de loin

Alfred Plummer (1841-1926) Pierre le suivait par amour, mais de loin par peur.

- Matthieu ajoute qu'il s'assit avec les serviteurs... « *Heureux l'homme qui ne s'assied pas en compagnie des moqueurs* » Ps 1.1

- Danger disciples assis avec les moqueurs : *Vous risquez de suivre Christ de loin et en le reniant...*

Matthew Henry (1662-1714) C'est ici que Pierre commença à le renier ; car le suivre de loin, c'est peu à peu s'éloigner de lui.

B. LES TÉMOINS – V.59-61

- Une procédure essentielle pour appliquer peine capitale = Témoins

Nombres 35.30 Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort.

Deutéronome 17.6 Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou de trois témoins; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin.

Deutéronome 19.15 Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché, quel qu'il soit; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins.

- Cependant sanhédrin ne cherchait pas des *témoins*, mais des *faux-témoins* (*ψευδομαρτυρία*)
- Ce n'est pas tant qu'ils ne voulaient pas de vrais témoins, mais voulaient surtout le faire mourir...
Avaient déjà déterminé verdict et sentence avant procès... (*pas procès équitable*)

Matthieu 26.3-5 ³ Alors les principaux sacrificateurs et les anciens du peuple se réunirent dans la cour du souverain sacrificateur, appelé Caïphe; ⁴ et ils délibérèrent sur les moyens d'arrêter Jésus par ruse, et de le faire mourir. ⁵ Mais ils dirent: Que ce ne soit pas pendant la fête, afin qu'il n'y ait pas de tumulte parmi le peuple.

- Pas si difficile de trouver ou même d'engager de faux témoins (Ac 6.13)... Non? (Non! v.60)
- Dangereux de témoigner faussement :

Deutéronome 19.16-21 ¹⁶ Lorsqu'un faux témoin s'élèvera contre quelqu'un pour l'accuser d'un crime, ¹⁷ les deux hommes en contestation comparaitront devant l'Eternel, devant les sacrificateurs et les juges alors en fonctions. ¹⁸ Les juges feront avec soin des recherches. Le témoin est-il un faux témoin, a-t-il fait contre son frère une fausse déposition, ¹⁹ alors vous le traiterez comme il avait dessein de traiter son frère. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi. ²⁰ Les autres entendront et craindront, et l'on ne commettra plus un acte aussi criminel au milieu de toi. ²¹ Tu ne jetteras aucun regard de pitié: œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

- Bien qu'ici les juges = corrompus... Apparence de justice nécessaire pour présenter cas Pilate...
- Un crime antiquité : désacraliser temples...

Mt 26.61 Enfin, il en vint deux, qui dirent: ⁶¹ Celui-ci a dit: Je puis détruire le temple de Dieu, et le rebâtir en trois jours.

- Bien sûr ce n'est pas exactement ce que Jésus a dit, ni ce qu'il voulait dire... (cf. Jn 2.19-21)
- Suffisant pour le faire condamner ? D'autant plus que même sur ce point = contradictions (Mc 14.59)
- Accusation sera maintenue (Mt 27.40 ; Ac 6.13-14)... Jésus → Jérémie 26.7-11

C. L'ACCUSATION – V.62-63

- Caïphe décide alors prendre choses en main... Se lève et prend parole...

- Suggère que silence Jésus = incriminant
- Utilise une stratégie pour piéger Jésus afin de pouvoir l'accuser formellement
- L'adjure (ἐξορκίζω) : mettre sous serment, forcer légalement à agir...

Mt 26.63 Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu.

- Peu importe ce que Jésus fait, il est coincé :

D. A. Carson (1984) L'issue est maintenant inévitable. Si Jésus refuse de répondre, il enfreint un serment imposé par la loi. S'il nie être le Messie, la crise est terminée, mais son influence aussi. S'il l'affirme, alors, compte tenu des dispositions du tribunal, Jésus doit être un imposteur. Après tout, comment le vrai Messie pourrait-il se laisser emprisonner et mettre en péril ? Les données des évangiles nous montrent que le sanhédrin avait déterminé que toute prétention à la messianité par Jésus méritait la peine de mort et que leur incrédulité les empêchait d'avance de pouvoir envisager toute autre possibilité.

- La question du g-p est la plus cruciale : QUI EST JÉSUS-CHRIST ?

Mt 16.16 Simon Pierre répondit: Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant.

Mt 26.63 Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu.

D. L'ACCUSÉ – V.64

- Jusqu'ici il a gardé le silence... Silence messianique :

Psaumes 38.13–15 ¹³ Ceux qui en veulent à ma vie tendent leurs pièges; ceux qui cherchent mon malheur disent des méchancetés, et méditent tout le jour des tromperies. ¹⁴ Et moi, je suis comme un sourd, je n'entends pas; je suis comme un muet, qui n'ouvre pas la bouche. ¹⁵ Je suis comme un homme qui n'entend pas, et dans la bouche duquel il n'y a point de réplique.

Ésaïe 53.7 Il a été maltraité et opprimé, et il n'a point ouvert la bouche, semblable à un agneau qu'on mène à la boucherie, à une brebis muette devant ceux qui la tondent; il n'a point ouvert la bouche.

- Son silence = Il accepte d'être accusé à notre place...
- Maintenant qu'il est adjuré et obligé de parler, il ouvre la bouche :

Mt 26.64 Jésus lui répondit: Tu l'as dit. De plus, je vous le déclare, vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel.

- « Tu l'as dit » : *Réponse affirmative dans contenu, mais réticente dans la forme...* Circonlocutoire
 - Même réponse à Judas (v.25) et à Pilate (27.11)
 - Mais c'est surtout pcq Caïphe n'a pas la bonne conception du Messie :

D. A. Carson (1984) Jésus est bien le Messie et doit donc répondre par l'affirmative. Mais il n'est pas tout à fait le Messie que Caïphe a en tête ; il doit donc répondre avec prudence et en donnant quelques explications.

- Jésus utilise « *Fils de l'homme* » et non « *Messie* »... (Ce titre moins pollué)
- Ce qu'il ajoute est très intéressant
 - Après confession de Pierre (Mt 16.16) : il lui prêche Christ crucifié...
 - Après confession de Caïphe (Mt 26.63) : il lui prêche Christ exalté...
- Jésus déclare que prophétie règne messianique = sur le point de s'accomplir :

Psaumes 110.1 Parole de l'Eternel à mon Seigneur: Assieds-toi à ma droite, Jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton marchepied.

Daniel 7.13–14 ¹³ Je regardai pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme; il s'avança vers l'Ancien des jours, et on le fit approcher de lui. ¹⁴ On lui donna la domination, la gloire et le règne; et tous les peuples, les nations, et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit.

- Ces textes ne parlent pas d'abord du *retour de Jésus*, mais de son *ascension, intronisation*...
- Jésus qui est ici humilié sur terre, est sur le point de régner dans le ciel !
- Dans quel sens le verront-ils « *vous verrez désormais...* » ?
 - Pas tant qu'ils le verront, mais que là où il sera vu désormais = dans la gloire...
 - Vous espériez un Messie régissant... Je vous confirme que c'est ce que je suis !
 - Vous verrez bien ici-bas les effets de mon règne dans le ciel :

John Gill (1697-1771) « *Assis à la droite* », signifie qu'il a accompli son œuvre, et qu'il restera dans son état d'élévation jusqu'à ce que tous les ennemis lui soient soumis. En disant qu'ils le verraient, il ne veut pas dire

qu'ils le verraient à la droite de Dieu avec leurs yeux physiques, comme Étienne l'a vu ; mais qu'ils verraient, ou du moins pourraient voir et savoir par des manifestations, qu'il était assis à la droite de Dieu : par l'effusion du Saint-Esprit sur ses disciples, le jour de la Pentecôte ; par la merveilleuse propagation de son Évangile, et son succès malgré toute l'opposition faite par eux et par d'autres ; et en particulier, par la vengeance qu'il exercera sur leur nation, leur ville et leur temple, et qui est peut-être plus spécialement désignée dans la clause suivante : « *et venant sur les nuées du ciel* ». [...] De plus, cela peut aussi être compris de la seconde venue du Christ en jugement, au dernier jour ; comme lorsqu'il est monté au ciel dans une nuée et reviendra aussi sur les nuées du ciel (Actes 1.9,11 ; Ap 1.7) et il sera vu par les yeux de tous, bons et mauvais. C'est alors que ce sanhédrin, devant lequel il était maintenant, le verra aussi, et confessera qu'il est Seigneur et Christ, et le Fils de Dieu. [...] dans très peu de temps, ils commenceraient à voir les effets de son élévation à la droite de Dieu, ces effets étant des preuves complètes, et ils le verraient venir sur les nuées du ciel, au dernier jour.

■ Une des manifestations de sa session et de son intercession = Nous, réunis, communier avec Lui

Ésaïe 53.10–11 ¹⁰ Il a plu à l'Eternel de le briser par la souffrance... Après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché, Il verra une postérité et prolongera ses jours; Et l'œuvre de l'Eternel prospérera entre ses mains. ¹¹ A cause du travail de son âme, il rassasiera ses regards; Par sa connaissance mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes, Et il se chargera de leurs iniquités.

Le Roi d'Israël accusé – Mt 26.57-64

Voici quelques questions de compréhension pour aider votre réflexion et prise de notes. Notez les idées, les versets et les vérités qui vous touchent et vous aident à comprendre.

1. Quelles furent les étapes jusqu'à la crucifixion de Jésus?

2. Que sait-on sur Caïphe et sur le fonctionnement du sanhédrin?

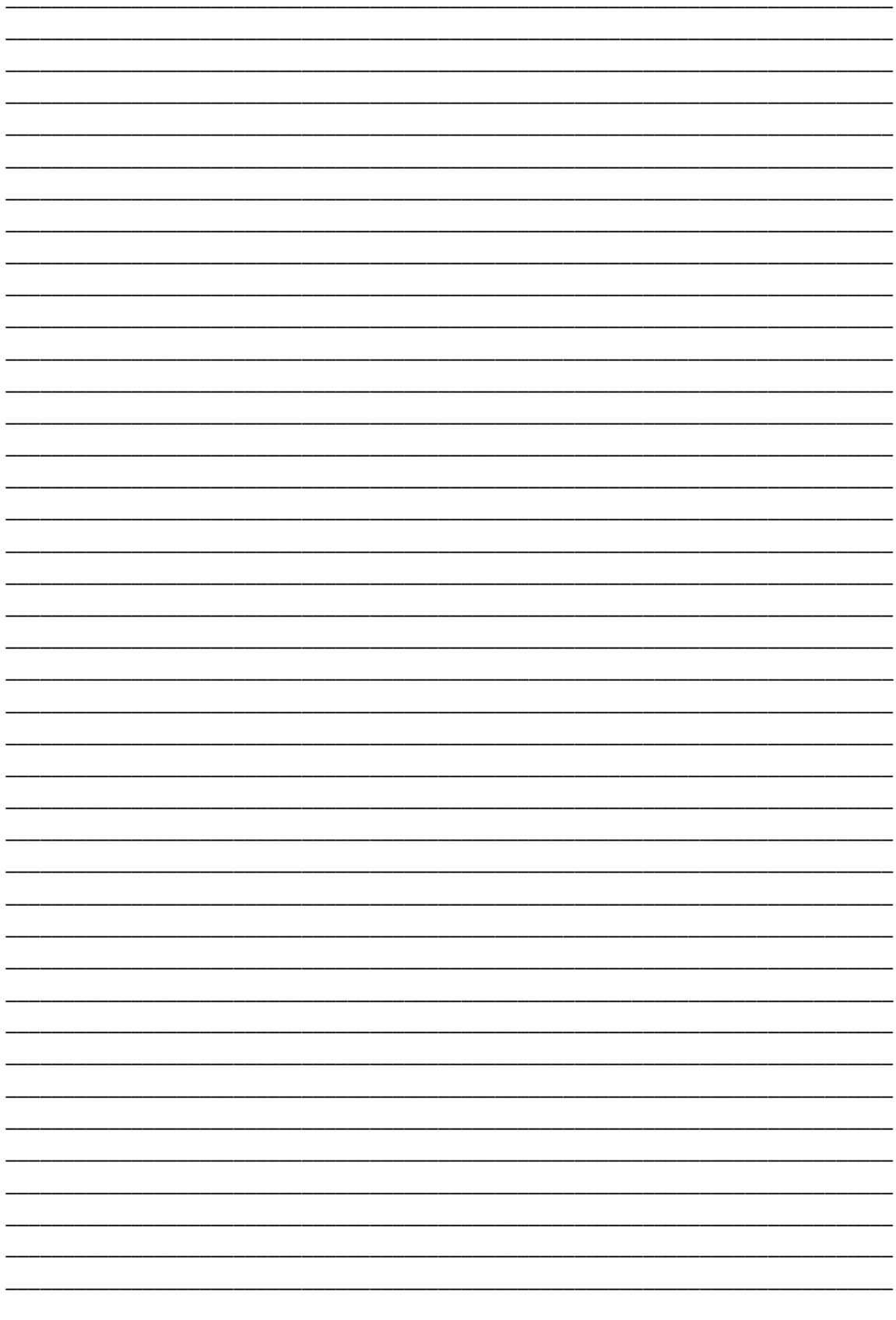
3. Quel était le rôle des témoins et pourquoi le sanhédrin était-il prêt à recevoir de faux témoignages?

4. Quelle était la stratégie de Caïphe dans son interrogation de Jésus?

5. Qu'est-ce que le silence de Jésus démontre?

6. Pourquoi la réponse de Jésus était-elle volontairement ambiguë?

7. Que veut dire Jésus en déclarant : « Vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. » ?



Notes d'étude et de lecture

REMARQUES

- Passages parallèles : Mc 14.53-65; Lc 22.54-55, 63-71; Jn 18.13-14, 19-24

v.57

- Ils procèdent à son arrestation puis l'emmenèrent (ἀπάγω) BDAG : to conduct a pers. from one point to another in a legal process.
- Nous passons de l'arrestation au procès de Jésus dans la même nuit.
- Les scribes et les anciens y avaient déjà été réunis

v.58

- Pierre suivait (imparfait) de loin (ἀπὸ μακρόθεν)... et il s'assit parmi eux (cf. Ps 1.1) Certains disciples suivent Christ de loin, assis avec ceux qui s'en moquent et en le reniant.
- Jean indique que Pierre avait suivi Jean qui l'avait fait entrer dans la cour.
- Jean indique qu'ils allèrent d'abord chez Anne (beau père de Caïphe) ensuite chez Caïphe (Jn 18.13, 24, 28). C'est peut-être à ces deux lieux que correspondent les deux assemblées du Sanhédrin (cf. Mt 26.59, 27.1 ; Mc 14.55, 15.1 ; Lc 22.66)

v.59

- Il s'agit d'une assemblée du sanhédrin, la plus haute instance juridique en Israël à cette époque. Le grand prêtre préside cette assemblée.
- Ils ne cherchaient pas la vérité, mais un motif suffisant pour le mettre à mort quitte à passer par de faux témoins (ἐξήτουν ψευδομαρτυρίαν). Le verbe chercher est à l'imparfait (itératif). Leur but = ὅπως αὐτὸν θανατώσωσιν
- Le sanhédrin ne pouvait pas mettre à mort Jn 18.31, 19.6-7

v.60-61

- Ils trouvèrent plusieurs faux-témoins, mais pas de motif suffisant pour le faire mettre à mort.
- Finalement ils en trouvèrent deux (nécessité de mettre à mort sur déposition de 2 témoins : Dt 17.6 ; Hé 10.28)
- Faux témoins : Ps 27.12
- Leur accusation est une déformation des paroles de Jésus (Jn 2.19,21). Même sur ce point leur témoignage ne concordait pas (Mc 14.59). Cette accusation servira de point tournant dans l'interrogation de Christ et sera maintenue contre lui publiquement (Mt 27.40)
- Rappelle le procès contre Jérémie pour des accusations similaires : Jérémie 26.7-11

v.62-63

- Le grand prêtre se lève à ce moment.
- Sa question sous-entend peut-être que Jésus ne récusait pas ces accusations, donc qu'il acquiesce en gardant le silence...
- Jésus gardait ἐσιώπα (imparfait) le silence.
- Le grand prêtre veut forcer Jésus à parler, il utilise une formule similaire à une assermentation légale pour l'obliger à parler.
 - ἐξορκίζω
 - BDAG : (1) to compel someone to do someth. by invoking a transcendent power, solemnly command (2) to put someone under oath to warrant the truth of what is said, put under oath, adjure
 - Hapax legomenon
- La demande du grand-prêtre correspond à la confession de Pierre :
 - 16.16 : σὺ εἶ ὁ χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος
 - 26.63 : σὺ εἶ ὁ χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ

v.64

- Jésus obéit et répond

- Tu l'as dit (σὺ εἶπας). Même réponse à Judas au v.25 et à Pilate en 27.11.
- Jésus ne leur prêche pas Christ crucifié, mais Christ ressuscité et élevé à la droite de Dieu.
- « Vous verrez » n'implique pas qu'ils verront, mais que là où on pourra le pouvoir désormais sera assis à la droite de Dieu.
- Il s'agit d'une référence à Dn 7.13-14 qui correspond à l'intronisation du Christ dans son règne. Le fait qu'il vient sur les nuées, est un signe de jugement; il s'avancera contre les chefs d'Israël qui l'ont rejeté et crucifié.
- Le texte dit seulement qu'il sera assis à la droite de la puissance (καθήμενον ἐκ δεξιῶν τῆς δυνάμεως)

COMMENTAIRES BIBLIQUES

BUTLER

- Composition sanhédrin

(1) the “Sanhedrin” (sunevdrión, v.59) was a Jewish ecclesiastical/political council made up of leading priests, teachers of the law, and elders (it was Sadducee-heavy, Pharisees having more influence outside of the city)
 (2) the Sanhedrin was made up of 70 members, plus the high priest (most likely, not all were initially present, with members coming through the night – note the “all” modifier in 27:1) and 23 were necessary for a quorum
 (3) their stated goal in vv.3-5 (cf. 12:14) (cf. Jn 11:45-57 - they had met at least two times prior to this hearing)

- Le sanhédrin devait présenter un cas concluant à Pilate...

1 – the charge of “blasphemy” alone would not have led to Roman execution (the charge of temple destroying may have been subsumed in the blasphemy charge, and that would have certainly been worthy of capital punishment)
 2 – the charge of tax-evasion (Lk 23:1-2, 5) would have certainly garnered Pilate’s support
 3 – the pressure exerted in Jn 19:12 prevailed upon Pilate

- Plusieurs irrégularités dans leurs procédures

1 – capital trials were to be conducted during daytime / 2 – capital trials must be conducted in specified courtrooms (not the high priest’s house) / 3 – capital trials must have the defense speak first / 4 – capital trials must not be decided on the same day; therefore, they were not to take place on the eve of a festival or the Sabbath

- Reconstitution de la chronologie du procès de Jésus:

(1) the informal examination before Annas (while council was gathering), Jn 18:12-14, 19-23
 (2) the preliminary hearing before the Sanhedrin (Mt 26:57-68; Mk 14:53-64) followed by a formal decision at dawn and deliverance of Jesus to Pilate (27:1-2; Lk 22:66-71)
 (3) the Roman trial began with a first examination before Pilate (Mt 27:11-14; Jn 18:28-38a)
 (4) the interrogation by Herod (Lk 23:6-12)
 (5) the final appearance before Pilate (Mt 27:15-31; Jn 18:38b—19:16)

- La nécessité d'avoir des témoins

The Necessity of Witnesses (in a capital case, Num 35:30; Dt 17:6; 19:15-21)

- L'accusation concernant le temple

(1) the gravity of the charge – pagans executed persons for destroying temples (2) the background of the charge
 1 – the same thing Jeremiah faced, Jer 26:8-11
 2 – the statement of Christ in Mt 12:6 (indicating His personal authority over the temple); His actions in 21:12-13; and His prediction in 23:38; 24:1-2
 3 – the statement of Christ in Jn 2:19-22 (after He cleansed the temple, vv.13-17) – John interprets the saying as a reference to Christ’s death and resurrection
 (3) the problem with the charge
 1 – the false witnesses misquoted Jesus – He said, “Destroy this temple” (Jn 2:19); not, “I will destroy”
 2 – the false witnesses misinterpreted Jesus – the proper interpretation is given in Jn 2:21-22

(4) the persistence of the charge – Mt 27:40 (and Stephen, Acts 6:13-14)

- Jésus accepte plusieurs titres dans le récit de Matthieu

“Son of God” – 8:29; 14:33; 16:16; (24:36); cf. 21:37-39 / “Son of David” – 1:1; 9:27; 12:23; 20:30, 31; 21:15 – Jesus never denies this

- Le titre préféré de Jésus = Fils de l’homme

“Son of Man” in 8:20; 9:6; 10:23; 11:19; 12:8, 32, 40; 13:37, 41; 16:13, 28; 17:9, 12, 22; 18:11; 19:28; 20:18, 28; 24:30, 37, 39, 44; 25:13, 31; 26:2, 24

- Le reste de la réponse de Jésus au g-p

the *πλὴν* is not adversative; better rendered “Indeed I tell you...” (the high priest has asked if Jesus is the Christ, and Jesus has answered in the affirmative and will now go on to essentially say, “and this means much more than you have even imagined.”)

- Sens de « vous verrez désormais »

the “*hereafter you will see*” is probably better rendered “*from now on*” – with reference to the resurrection, ascension, exaltation, and session (with specific reference to the judgment on Jerusalem in A.D. 70)

CALVIN

- Verdict décidé avant procès...

they had previously resolved to put Christ to death, and now they only seek a pretense for oppressing him.

- En gardant le silence, il accepte notre verdict contre lui...

It is certain that Christ was *silent* when *false witnesses* pressed hard upon him, not only because they did not deserve a reply, but because he did not seek to be now acquitted, knowing that his hour was come.

- La référence au Fils de l’homme = ascension et intronisation

This, in my judgment, ought to be explained of Christ’s ascension; for he then commences his reign, as we see in numberless passages of Scripture.

FRANCE

- Verdict décidé avant procès...

But the final clause [v.59] ‘so that they could have him executed’ indicates that this was not to be an impartial hearing: the verdict had already been decided (see v.4), and the only problem is how it may be justified. When the verdict precedes the charge, a proper ‘trial’ is not to be expected.

- Le procès juif était d’avantage une « audience préliminaire » puisque le procès final fut devant Pilate :

it was more in the nature of a preliminary hearing to determine first that Jesus deserved to be brought before Pilate on a capital charge, and secondly to agree on the nature of that charge so as to ensure its success.

- Les accusations anti-temple contre Jésus pendant et après son ministère

Such language [12:6], together with his clear prediction that the temple would be destroyed, and his ‘antitemple’ demonstration in 21:12-13, would give a basis for this charge in the minds of those who did not, or would not, follow through the logic of Jesus’ imagery. The crowd at the cross will show that this is the sort of thing people were saying about Jesus (27:40), and the same popular understanding of Jesus’ antitemple agenda will reemerge in the charge against Stephen in Acts 6:13-14, which shows how central this motif was to early opposition to the Jesus movement.

- Je bâtirai mon Église, accusation détruire temple, question grand prêtre...

the question of the high priest in v.63 is not a *non sequitur*; but rather a follow-up to the theological implications of Jesus’ alleged intention to replace the existing Jerusalem temple [2 S 7.13-14]

- Jésus n’utilise pas le titre « Messie », mais « Fils de l’homme »

In place of the title ‘Messiah’ he uses his own preferred title ‘Son of Man’..., and in place of the sort of earthly power the high priest’s question probably implied he speaks of a heavenly glory and authority.

- Les références au Fils de l’homme et celle-ci implique le début de son règne :

[Mt 10:23; 16:28; 24:30; 26:64] all of them speak of a ‘coming of the Son of Man’ which is visible, which is associated with power, and which is to take place within the lifetime of those to whom he is speaking...

- Quel est le sens de « vous verrez désormais »

The implication in the phrase 'you [plural] will see' is that the tables will be turned, and that he who is now being judged by the Sanhedrin will soon be recognized as himself their judge.

CARSON

- D'après les évangiles, qui est fautifs: les juifs ou les romains?

But the fourth gospel [John], though making clear that both Jewish and Roman authorities were involved from the beginning (Jn 18:3, 12), stresses that the Sanhedrin did not have the power to inflict the death penalty (Jn 18:31) and places much more emphasis on the Roman trial. By contrast, the Synoptics lay more blame on the Jews, and Matthew goes so far as to tell us that Pilate washed his hands of the whole affair, while the Jews called down curses on themselves (27:24-25). On the face of it, John's account is the more historically reliable, whereas the Synoptics are more seriously tainted by later church-synagogue tensions. In short, anti-Semitism has colored their narratives.

- Quelques remarques sur le danger de l'antisémitisme basé sur le procès de Jésus...

It is easier to blame the Romans, who are not present to defend themselves, than to face the survivors of the Holocaust with unpleasant historical realities [...] It is helpful to remember that, whatever Christendom has done, the NT writers, most if not all of whom were Jews, can scarcely or reasonably be labeled "anti-Semitic." Matthew and the other evangelists certainly blame some Jews for Jesus' death. They also blame some Romans. But the reasons for the blame are historical, theological, spiritual—not racial. [...] Second, even if first-century Christians, whether Jews or Gentiles, rightly saw God's judgment in the destruction of Jerusalem and Judea (A.D. 66–73), that could not give them the right to put themselves in God's place and execute his judgment for him. Judgment belongs only to God.

- Jésus eut un procès juif et un procès romain

There were two trials, one Jewish and the other Roman. The Jewish trial began with an informal examination by Annas (John 18:12–14, 19–23), perhaps while members of the Sanhedrin were being hurriedly gathered. A decision by a session of the Sanhedrin (Mt 26:57–68; Mark 14:53–65) was followed by a formal decision at dawn and a dispatch to Pilate (Matthew 27:12; Luke 22:66–71). The Roman trial began with a first examination before Pilate (Matt 26:11–14; John 18:28–38a) and was quickly followed by Herod's interrogation (Luke 23:6–12) and the final appearance before Pilate (Matt 27:15–31; John 18:38b; 19:16). This reconstruction is merely tentative; but it usefully coordinates the biblical data.

- Sadducéens et pharisiens dans la structure de l'époque...

The Pharisees doubtless exercised throughout the land strong theological and social influence and through the synagogues in the towns and villages a great deal of moral persuasion and some political power. But for the Sanhedrin, where the final act of confrontation with Jewish leaders was played out, the shape of power was different. The high priest almost certainly a Sadducee, presided; the priests, primarily if not exclusively Sadducees, enjoyed large and perhaps dominant influence; and the Pharisees exercised power only through the decision of the entire assembly.

- Le courage et la lâcheté de Pierre

Peter followed Jesus "at a distance," midway between courage (v. 51) and cowardice (v. 70) (Bengel).

- Le quorum au sanhédrin

It had seventy members plus the high priest, but a mere twenty-three made a quorum. The "whole Sanhedrin" need not mean that everyone was present (cf. Luke 23:50–51)

- Le sanhédrin ne cherchait pas la vérité

When people hate, they readily accept false witness; and the Sanhedrin eventually heard and believed just about what it wanted.

- Les paroles de Jésus sur le temple n'était pas allégorique, mais typologique

John did not interpret Jesus' saying allegorically (Hill, *Matthew*) but typologically.

- Désacraliser un lieu saint = offense capitale

Desecration of sacred places was almost universally regarded as a capital offense in the ancient world, and in this Jews were not different from the pagans (e.g., Jer 26:1–19; *Tosephta Sanhedrin* 13:5; b *Rosh ha-Shanah* 17a).

▪ Une fois que le gp adjure Christ, l'issue est inévitable :

The outcome is now inevitable. If Jesus refuses to answer, he breaks a legally imposed oath. If he denies he is the Messiah, the crisis is over—but so is his influence. If he affirms it, then, given the commitments of the court, Jesus must be false. After all, how could the true Messiah allow himself to be imprisoned and put in jeopardy? The Gospels' evidence suggests that the Sanhedrin was prepared to see Jesus' unequivocal claim to messiahship as meriting the death penalty and their unbelief precluded them from allowing any other possibility.

▪ La réponse de Jésus est affirmative, mais ambiguë... pkoi?

Catchpole has convincingly shown that the expression is “affirmative in content, and reluctant or circumlocutory in formulation” [...] Jesus speaks in this way, not because Caiaphas has spoken the truth of himself without any revelation (Kingsbury, *Matthew*, p. 64), but because Caiaphas's understanding of “Messiah” and “Son of God” is fundamentally inadequate. Jesus is indeed the Messiah and so must answer affirmatively. But he is not quite the Messiah Caiaphas has in mind; so he must answer cautiously and with some explanation.

▪ « De plus je vous déclare » n'est pas adversatif, mais une précision...

The next clause, beginning with *plén legō hymin* (“But I say to all of you”), found also in 11:22, 24, means something like “Indeed I tell you”: there is likely no adversative force (Thrall, pp. 72–78). Instead it expresses an expansion or a qualification...

▪ La réponse de Jésus fait allusion à deux passages de l'AT

That explanation comes in allusions to two passages—Psalm 110:1 (see on 22:41–46) and Daniel 7:13 (see on 8:20; 24:13, 30–31). Jesus is not to be primarily considered a political Messiah but as the one who, in receiving a kingdom, is exalted high above David and at the Mighty One's right hand, the hand of honor and power (cf. 16:27; 23:39; 24:30–31; 26:29). This is Jesus' climactic self-disclosure to the authorities and it combines revelation with threat.

▪ “vous verrez” parousie?

The best explanation of v. 64 is that Jesus is telling the members of the Sanhedrin (“you” is pl.) that from then on they would not see him as he now stands before them but only in his capacity as undisputed King Messiah and sovereign Judge. “From now on” (i.e., “in the future,” NIV) that is the way they will see him.

▪ Des membres du sanhédrin se souvinrent que Jésus avait parlé d'apparaître après sa mort

The phrase “from now on” makes this a forceful warning that at least some Sanhedrin members doubtless remembered after the Resurrection.

PLUMMER

▪ Pierre le suit, mais de loin...

Peter follows out of love, but at a distance out of fear.

DAVIES & ALISSON

▪ Pierre est mentionné, sa confession, sa chute...

This, a sort of parenthesis which prepares for vv.69ff., invites the reader to keep Peter in mind throughout the following story. The upshot is contrast between faithful Lord and unfaithful servant. The contrast is all the more painful because Peter has already answered the high priest's question [v.63] in the affirmative [in 16:16]; that is, he has confessed Jesus to be the Messiah and Son of the living God.

b Babylonian Gemara

pl. plural

NIV The New International Version

▪ Le silence de Jésus à la question du g-p aurait signifié un déni; sa réponse est affirmative
confronted by the question of his own identity, 'silence would be the same thing as denial.'

▪ Il brisa le silence 2 autres fois (dans le récit de Matthieu)

His silence will be maintained except when He answers Pilate in 27:11 and when He cries out on the cross in 27:46 (citation de Gerhardsson)

HENRY

▪ Le reniement de Pierre fut progressif

It looks ill, and bodes worse, when those that are willing to be Christ's disciples, are not willing to be known to be so. Here began Peter's denying him; for to follow him afar off, is by little and little to go back from him. There is danger in drawing back, nay, in looking back.

RYLE

▪ C'est le rôle du grand-prêtre de sacrifier l'agneau de Dieu...

The wondrous type of the scapegoat was about to be completely fulfilled. It was only suitable that the Jewish high priest should do his part, and declare sin to be upon the head of the victim, before he was led forth to be crucified.

NIV STUDY BIBLE

▪ Irrégularités dans le procès

26:57–68 Several irregularities are evident in Jesus' appearance before the Sanhedrin: the court was not to come to a verdict at night, convene during the Festival, meet in the high priest's home, or condemn an accused person without witnesses to testify on behalf of the accused. But desperate leaders sometimes ignore their own laws; some of these may have been formulated only later; and 27:1–2 suggests some pretense of legality after daybreak.

▪ Le sanhédrin savait que Jésus était innocent... c'est pourquoi il cherchait de faux-témoins

looking for false evidence. Shows that the authorities knew Jesus was innocent of any true violation of their law.

OSBORNE

▪ Les scribes sont mentionnés, pas les pharisiens

The scribes are mentioned here for the first time in the passion Narrative (they last appeared in 23:34; for them see on 2:4), probably to add an aura of legal expertise to the proceedings. We cannot surmise anything from the fact that Matthew mentions neither the Pharisees nor the elders. His list is representative rather than exhaustive (Mark 14:53 mentions the elders, and 26:59 notes the presence of the chief priests there).

▪ Une rencontre informelle du sanhédrin pouvait avoir lieu à la résidence du gp

We do not know where the Sanhedrin normally met (Josephus, *J.W.* 5:144, tells us there was a place but not where), but an informal hearing like this could easily be held at the high priest's residence.

▪ 23 membres étaient nécessaires pour une condamnation à mort

Of the seventy members of the Sanhedrin (see on 5:22), twenty-three were required present for a capital trial (*m. Sanh.* 7:1).

▪ Ils ne cherchaient pas la vérité, mais un motif d'accusation

Moreover, they were not seeking truth but a guilty verdict, so such witnesses could not be anything but "false" (added here by Matthew for emphasis).

▪ Faux témoignage = passible de mort

J.W. Jewish War (Josephus)

m. Sanh. Mishnah: Sanhedrin

Keener brings out that the penalty for a false witness in a capital trial was execution (Deut 19:16–21), and Roman law did the same.

▪ Comment les propos de Jésus furent altérés

They take Jesus' metaphor literally but even more importantly change the second person imperative "(you) destroy" to a first person "I am able to destroy."

▪ Un accusé était légalement obligé de répondre

By law a prisoner was required to respond to the charges, so the high priest demands that Jesus do so. In addition, Caiaphas wants to hear Jesus utter these words himself so that all doubt will be removed. Speaking for the council, therefore, he demands that Jesus respond to the accusations.

▪ Le silence de Jésus

Nolland understands this as acceptance of the oppression and a refusal to fight back, echoing several psalms (Ps 38:13–15; 39:9).¹³ a combination of the first and third (there are no hints of contempt) is best, along with an allusion to Isa 53:7

▪ La session du Fils de l'homme

The idea of the Son of Man "sitting" at God's right hand evokes not only Ps 110:1 but also Jesus' use of that passage in 22:44 as well as the Son of Man "sitting" on his throne in 25:31 and his disciples "sitting" on thrones with him in 19:28. In all four passages the idea is not only glory but the Son of Man as eschatological Judge sitting on his throne.

▪ Jésus ne parle pas de la parousie, mais de sa résurrection et ce qui suit...

Yet how will the leaders "see" (ὄψεσθε) all this? They will not see the parousia, but it is proleptically present in the resurrection (on this apocalyptic language see the introduction to 24:1–25:46).

SPURGEON

▪ Ils étaient si pressés de le mettre à mort

It was night, or early morning; but they were only too willing to sit up to judge the Lord of glory, and put the King of Israel to shame.

▪ Attention de ne pas s'asseoir parmi les moqueurs

When a servant of Christ by his own choice sits with the servants of the wicked, sin and sorrow speedily follow.

▪ Jésus leur déclare sa gloire pendant qu'il est humilié

Then he uttered a prophecy that must have startled his accusers. He stood there bound, apparently alone and helpless before his powerful enemies, who expected soon to put him to death; yet the Prophet-King declared that they should be witnesses of his future glory, and see him "*sitting on the right hand of power, and coming in the clouds of heaven.*"

▪ Jésus déclare sa divinité et c'est ce qu'ils comprennent...

His hearers rightly understood him to claim to be divine, and gladly do we acknowledge the justice of his claim.

GILL

▪ De quelle façon allaient-ils le voir venant sur les nuées?

Sitting there, denotes his having done his work; and his continuance in his exalted state, until all enemies are subdued under him: and when he says they should *see* him, his meaning is not, that they should see him at the right hand of God with their bodily eyes, as Stephen did; but that they should, or at least might, see and know by the effects, that he was set down at the right hand of God; as by the pouring forth of the holy spirit upon his disciples, on the day of pentecost; by the wonderful spread of his Gospel, and the success of it, notwithstanding all the opposition made by them, and others; and particularly, by the vengeance he should take on their nation, city, and temple; and which may be more especially designed in the next clause; *and coming in, the clouds of heaven.* So Christ's coming to take vengeance on the Jewish nation, as it is often called the coming of the

¹³ Hagner, *Matthew 14–28*, 799; Brown, *Death*, 464; Nolland, *Matthew*, 1129.

son of man, is described in this manner, Matt. 24:27, 30. Though this may also be understood of Christ's second coming to judgment, at the last day; when as he went up to heaven in a cloud, he will return, and come also in the clouds of heaven; see Acts 1:9, 11; Rev. 1:7 when he'll be seen by the eyes of all, good and bad; and when this sanhedrim, before whom he now was, will see him also, and confess that he is Lord and Christ, and the son of God. Though the former clause seems to have regard to what would quickly come to pass, and what they should soon observe, and be convinced of; for ἀπ' αὐτοῦ, rendered *hereafter*, may be translated *henceforward*; or as it is in the Syriac, Persic, and Ethiopic versions, *from this time*; meaning, that in a very little while, they should begin to see the effects of his being set down at the right hand of God, and which would be full proofs of it, and should see him come in the clouds of heaven, at the last day

RÉSUMÉ

DIFFUSION INTERNET

YouTube: <https://youtu.be/baCbXRvVgqo>

Héraut: <https://www.unherautdansle.net/sermon-2022-04-17/>

TITRE : #192 Le Roi d'Israël accusé – Le procès de Jésus (1) – Mt 26.57-64

DESCRIPTION : Après l'arrestation du Christ, nous assistons à son procès. Cette première partie du procès de Jésus convient parfaitement au dimanche de Pâques puisqu'en plus de son humiliation et son abaissement, il sera question de sa victoire et son exaltation. Nous examinerons les différents éléments de cette scène en nous concentrant d'abord sur quatre éléments: *les témoins, l'accusation et l'accusé*.

PLAN

- A. Le tribunal – v.57-58
- B. Les témoins – v.59-61
- C. L'accusation – v.62-63
- D. L'accusé – v.64

QUESTIONS

1. Quelles furent les étapes jusqu'à la crucifixion de Jésus?
2. Que sait-on sur Caïphe et sur le fonctionnement du sanhédrin?
3. Quel était le rôle des témoins et pourquoi le sanhédrin était-il prêt à recevoir de faux témoignages?
4. Quelle était la stratégie de Caïphe dans son interrogation de Jésus?
5. Qu'est-ce que le silence de Jésus démontre?
6. Pourquoi la réponse de Jésus était-elle volontairement ambiguë?
7. Que veut dire Jésus en déclarant : « *Vous verrez désormais le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel.* » ?